



Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



D 2023 - 53

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	13
Conseillers votants :	21
Dont huit pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 06 juillet 2023

**OBJET : REMBOURSEMENT DE
FRAIS DE DÉPLACEMENT ET
MISSION SPÉCIALE AUX ÉLUS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet, le conseil municipal de la Commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, Maire

PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
De PROYART A. BAARSCH C. ZANNI F.
CHANTELOT C. PLEYNET J.P. BILLARD
G. CHEVRON F. QUERNEC GARIN C.
CHAMPEAU S. CHANTELOT L.

EXCUSES : MORAND F. « pouvoir à
BILLARD G. » FICHARD B. « pouvoir à
MORIAUD P. » ARNOUX R. « pouvoir à De
PROYART A. » RACINE FREIXENET M.
« pouvoir à QUERNEC GARIN C. » DIANA
C. « pouvoir à CHEVRON F. » CORNU C.
« pouvoir à TRONCHON J. » MATTERA A.
« pouvoir à ZANNI F. » STUBERT B.
« pouvoir à MEYRIER M. » GEROUDET A.

ABSENTE : DENERVAUD M.

Est élu secrétaire de la séance : TRONCHON J.

Le conseil municipal

Vu les articles L2123-18, L2123-18-1, L2123-14, R2123-22-1 et R2123-22-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que les élus municipaux sont amenés à représenter la commune et que leurs frais liés à cette représentation doivent être supportés par la collectivité,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de rembourser les frais de déplacements et de séjour des élus lorsqu'ils représentent la commune de Chens sur Léman en dehors des limites de la commune, sur production des justificatifs ;

DÉCIDE de rembourser les frais de mission spéciale (congrès des maires et de toute association ou groupement auxquels adhère la commune), sur production des justificatifs ;



PRÉCISE que cette délibération s'applique jusqu'à la fin du mandat en 2026 ;

AUTORISE Madame le maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Jérôme TRONCHON

Le maire
Pascale MORIAUD

